

# Chiffres de l'agriculture biologique

Letzte Aktualisierung : 04 Dezember 2023



Cette fiche est réalisée à partir du rapport « les chiffres du Bio en Wallonie » de Biowallonie. Cependant afin d'être cohérent avec le reste du site de l'Etat de l'Agriculture wallonne, les mêmes hypothèses ont été posées. Ce choix explique les différences qu'il peut y avoir entre le rapport et cette fiche.

**Cette fiche, réalisée à partir du rapport « Les chiffres du bio 2022 en Wallonie », est rédigée par Biowallonie (pour la partie production) et les données de la Direction de l'Analyse économique agricole [DAEA], présente les principales caractéristiques des exploitations sous contrôle biologique en Wallonie telles que le nombre d'exploitations, la superficie ou encore le cheptel.**

**En 2022, la Wallonie compte un peu plus de 2 000 exploitations sous contrôle biologique soit 16 % des fermes wallonnes. Ensemble, la production biologique représente 13 % de la superficie agricole utilisée de la Wallonie. Avec 46,5 ha, leur superficie moyenne est 20 % moindre que la moyenne de l'ensemble des exploitations wallonnes. Les exploitations sous contrôles biologiques sont également moins intensives au niveau du cheptel.**

## Les exploitations en production biologique continuent leur progression en Wallonie

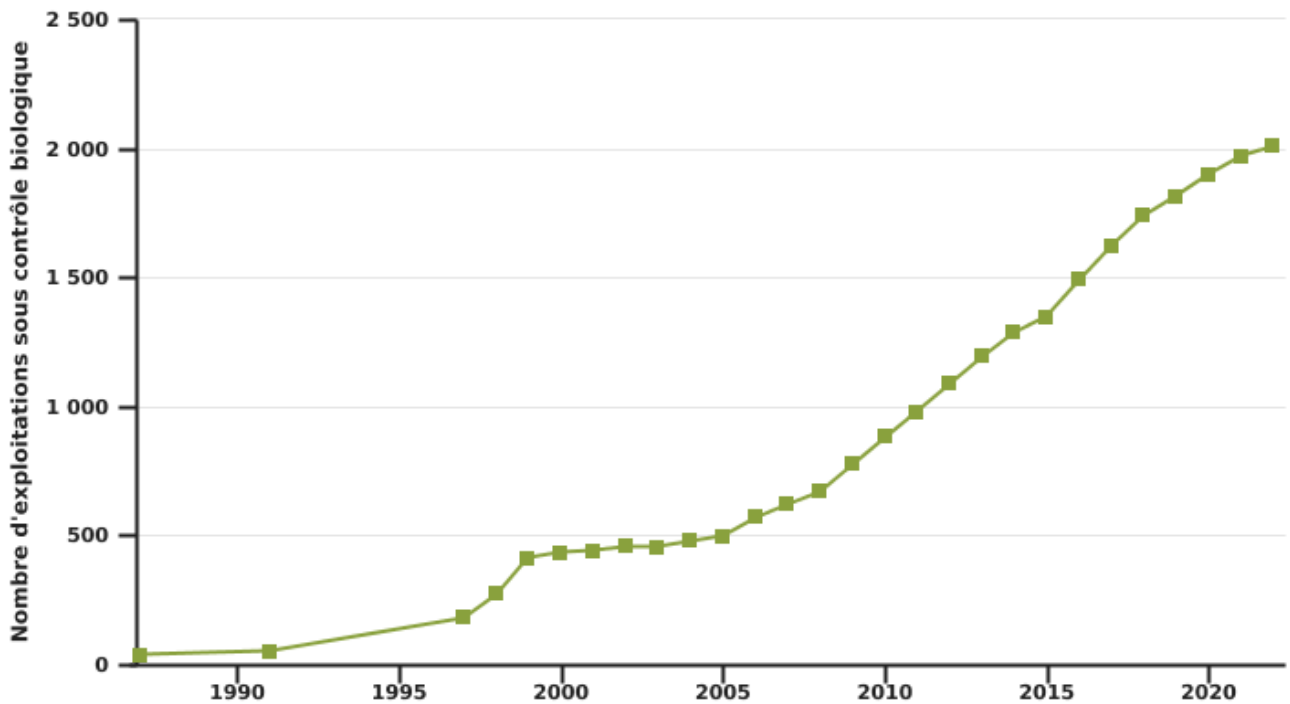
**- Même s'il y a un ralentissement, le nombre d'exploitations en production biologique continue à augmenter.**

En 2022, on dénombre sur le territoire wallon 2 010 exploitations sous contrôle biologique. Cela représente 16 % des fermes wallonnes.

Depuis 2000, 1 575 nouvelles exploitations ont fait le choix de produire en partie ou en totalité en production biologique. Une croissance constante est observée avec cependant un ralentissement ces dernières années.

Un tiers des exploitations sous contrôle biologique se situent dans la province du Luxembourg suivi de près par les provinces de Liège et de Namur.

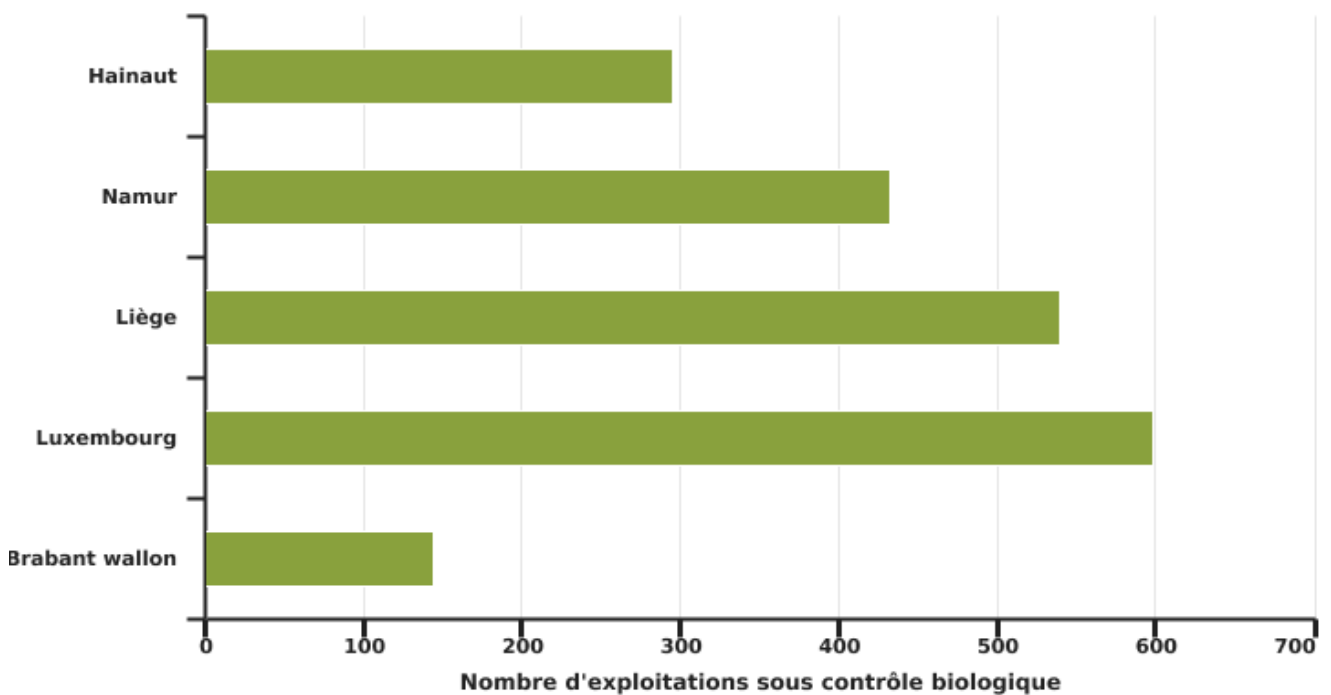
## Evolution du nombre d'exploitations wallonnes sous contrôle biologique



EAW\_Source : Biowallonie

© ODW - 2023

## Répartition des exploitations wallonnes sous contrôle biologique selon les provinces en 2022



EAW\_Source : Biowallonie

© ODW - 2023

## **- La superficie sous contrôle biologique a quintuplé depuis 2000 ; cependant un ralentissement s'observe ces dernières années**

En 2022, la superficie agricole utilisée [SAU] sous contrôle biologique est de 93 526 ha soit pratiquement 13 % de la SAU wallonne. Parmi ces hectares, 7 % sont dans leur période de conversion vers la production.

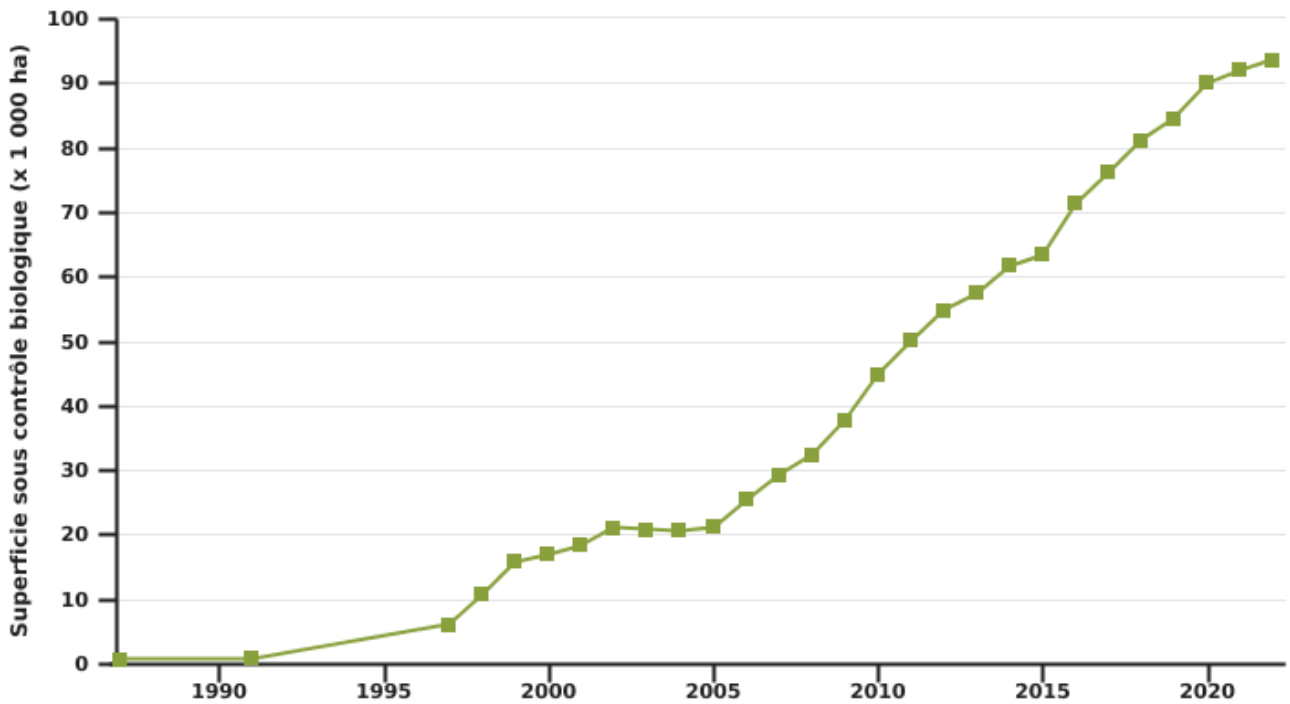
Depuis 2000, les superficies sous contrôle biologique ont quintuplé, cela représente une progression de +/- 10 % par an. Cependant depuis 2020, cette augmentation tend à ralentir (+/- 3 % par an).

Pratiquement trois-quarts de la SAU sous contrôle biologique se compose de prairies, qu'elles soient permanentes (64 %) ou temporaires (9 %). Les cultures arrivent derrière avec 22 % de la SAU en production biologique. Ces dernières peuvent être vendues ou utilisées pour l'alimentation des animaux. Depuis 10 ans, la part des grandes cultures dans la SAU sous contrôle biologique est passé d'une dizaine de pourcents à plus de vingt.

7 hectares sur 10 se trouvent dans les provinces de Luxembourg (38 679 ha) et Liège (24 919 ha). En revanche, c'est la province du Brabant Wallon qui compte proportionnellement le plus de terres en conversion sur son territoire (13 %). Depuis 2017, cette superficie augmente dans chacune des provinces. La superficie sous contrôle biologique a augmenté de +64% dans le Brabant wallon et de +39% dans les provinces du Hainaut et de Namur.

Les provinces de Liège et du Luxembourg se caractérisent par plus de 80 % de leur SAU en production biologique dédiée à la prairie. La province du Hainaut dispose d'une SAU plus diversifiée avec la moitié des terres occupée par la prairie mais également pratiquement 40 % emblavée avec des cultures. Un quart des terres en production biologique de la province du Brabant wallon est consacré aux fruits et légumes.

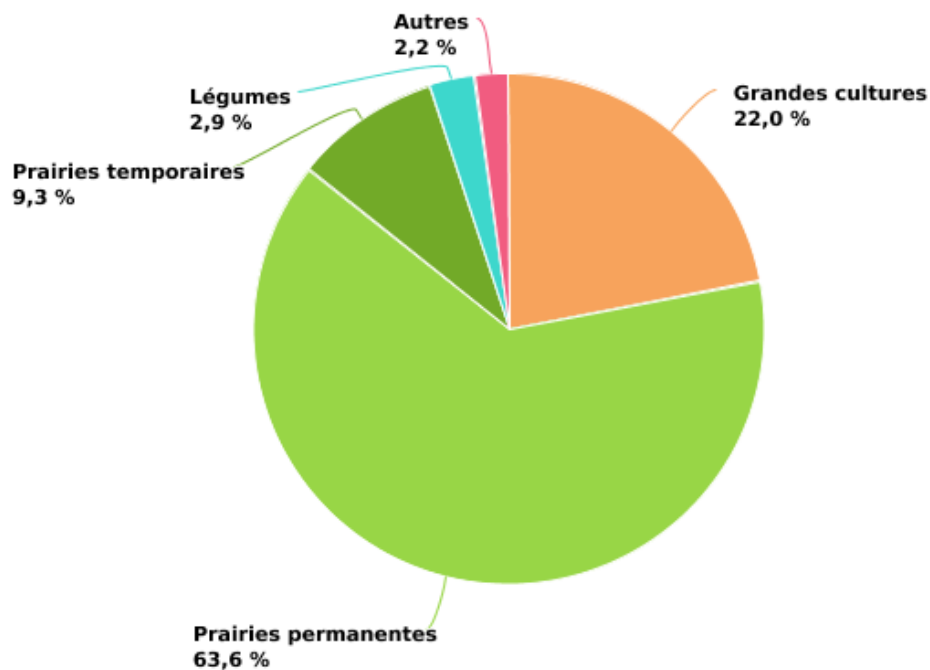
## Evolution de la superficie des exploitations wallonnes sous contrôle biologique



EAW\_Source : Biowallonie

© ODW - 2023

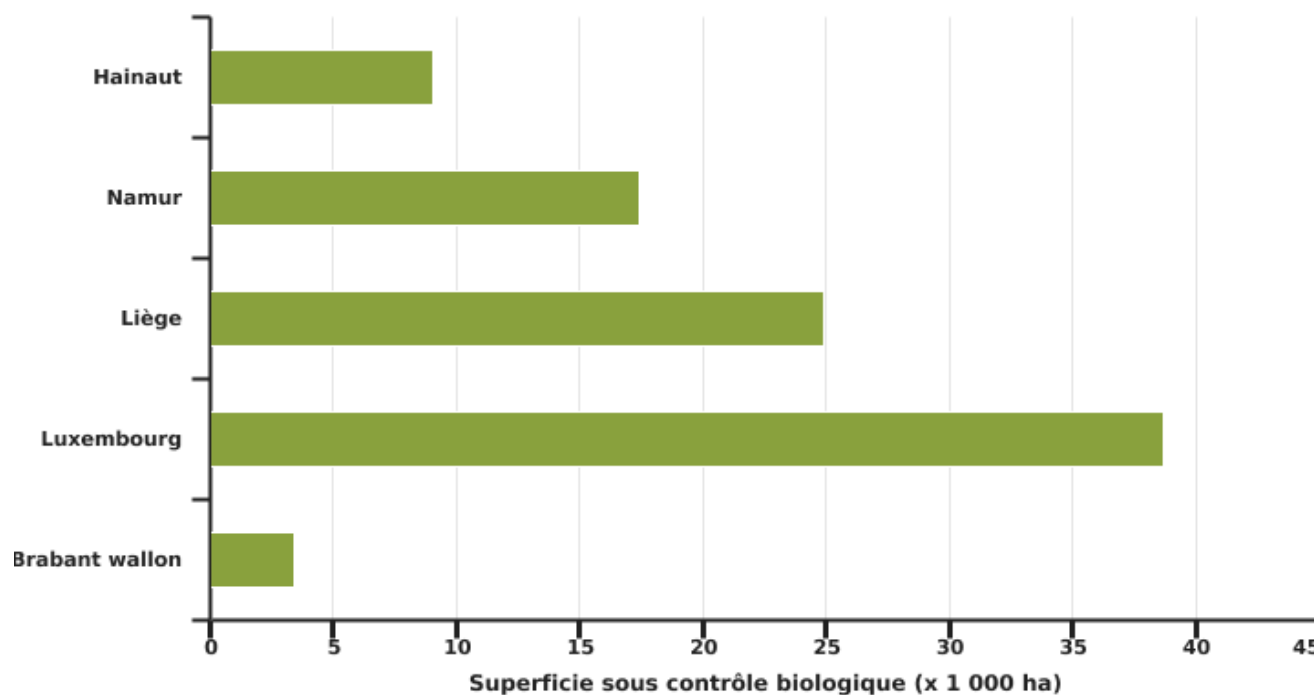
## Répartition des superficies des exploitations wallonnes sous contrôle biologique selon les types de cultures en 2022



EAW\_Source : Biowallonie

© ODW - 2023

## Répartition des superficies des exploitations wallonnes sous contrôle biologique selon les provinces en 2022



EAW\_Source : Biowallonie

© ODW - 2023

### - Deux-tiers des exploitations sous contrôle biologique élèvent des animaux, principalement des bovins.

Deux tiers des exploitations en production biologique, soit 1 219 agriculteurs, élèvent des animaux sous contrôle biologique (bovins, ovins/caprins, porcins et/ou volaille). 80 % d'entre eux ont des bovins, 11 % des ovins/caprins. Les porcs sont présents dans 5 % des élevages et les volailles dans 17 % des détenteurs d'animaux sous contrôle biologique.

Parmi les 977 détenteurs d'au moins 10 bovins en 2022, deux tiers élèvent des vaches viandeuses tandis qu'un tiers ont des vaches laitières. Les années de sécheresse ont eu un fort impact sur la détention de bovins sous contrôle biologique où l'on voit directement une chute dans leur nombre. En 2022, le nombre de bovins est de 103 249 têtes. Le nombre de vaches viandeuses est légèrement supérieur à celui des vaches laitières, respectivement 24 872 et 21 964 têtes. Le reste du cheptel se compose des autres bovins tels que les veaux ou encore les jeunes bêtes.

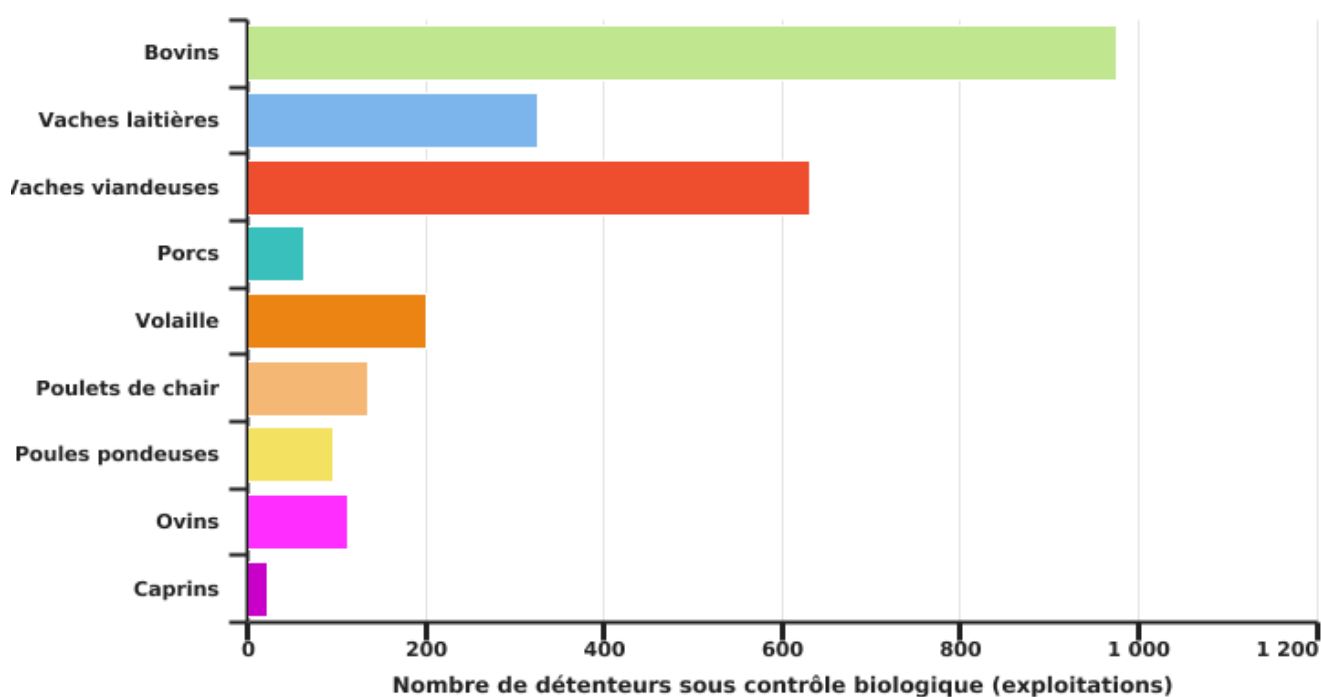
En 2022, les éleveurs d'ovins d'au moins 30 brebis en production biologique sont au nombre de 113 pour un cheptel total de plus de 18 000 têtes. Ces animaux se partagent entre la production laitière (1 938 brebis laitières) et viandeuse (13 210 brebis viandeuses). Une partie des élevages ovins viandeux maintiennent des races menacées d'extinction pour la conservation de zones

naturelle à haut potentiel de biodiversité. L'élevage caprin est réalisé dans 23 exploitations (d'au moins 30 chèvres laitières) détenant au total 2 464 chèvres laitières. Ces deux productions (ovins /caprins) ont connu une forte croissance jusqu'en 2021.

Les poulaillers de petites tailles (environ 200-250 poules pondeuses ou poulets) comme les poulaillers mobiles se développent beaucoup ces 3 dernières années. Après quelques années de forte croissance, en 2022, la filière avicole sous contrôle biologique est restée stable au niveau des poulets de chair. On comptabilise un peu plus de 4 millions d'individus vendus pour 135 détenteurs d'au moins 200 poulets. Alors que les poulets de chairs ont eu une augmentation relativement linéaire, les poules pondeuses ont connu un véritable « boom » entre 2010 et 2020. En 2022, on dénombrait 382 777 poules pondeuses réparties dans 97 élevages d'au moins 50 poules.

En 2022, les éleveurs d'au moins 10 porcs sous contrôle biologique sont au nombre de 63 et comptabilisent 25 905 têtes.

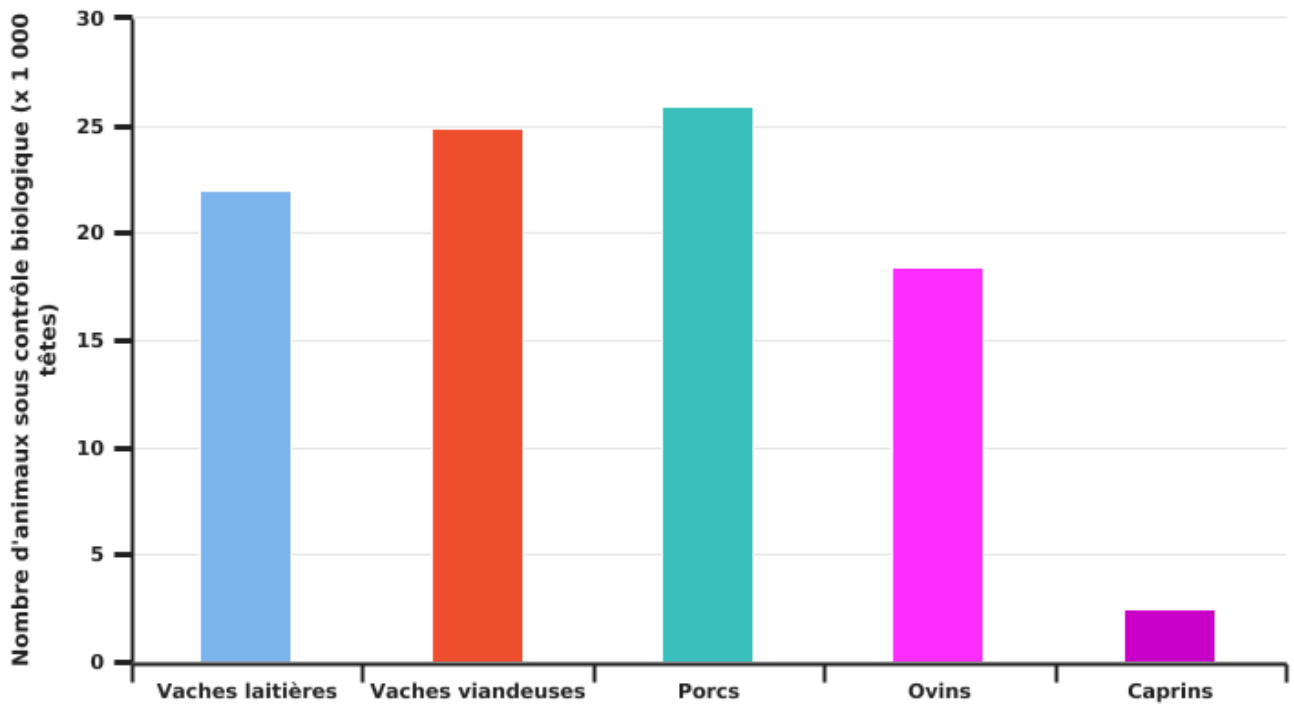
## Nombre de détenteurs d'animaux sous contrôle biologique en Wallonie en 2022



EAW\_Source : Biowallonie

© ODW - 2023

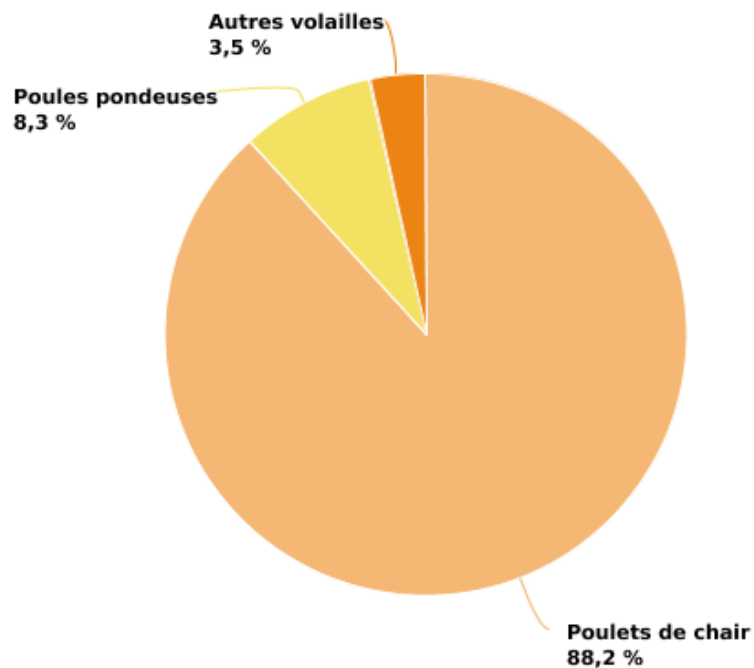
## Nombre d'animaux des exploitations wallonnes sous contrôle biologique en 2022



EAW\_Source : Biowallonie

© ODW - 2023

## Répartition des volailles des exploitations wallonnes sous contrôle biologique en 2022



EAW\_Source : Biowallonie

© ODW - 2023

## L'exploitation-type sous contrôle biologique est plus extensive que l'exploitation moyenne wallonne

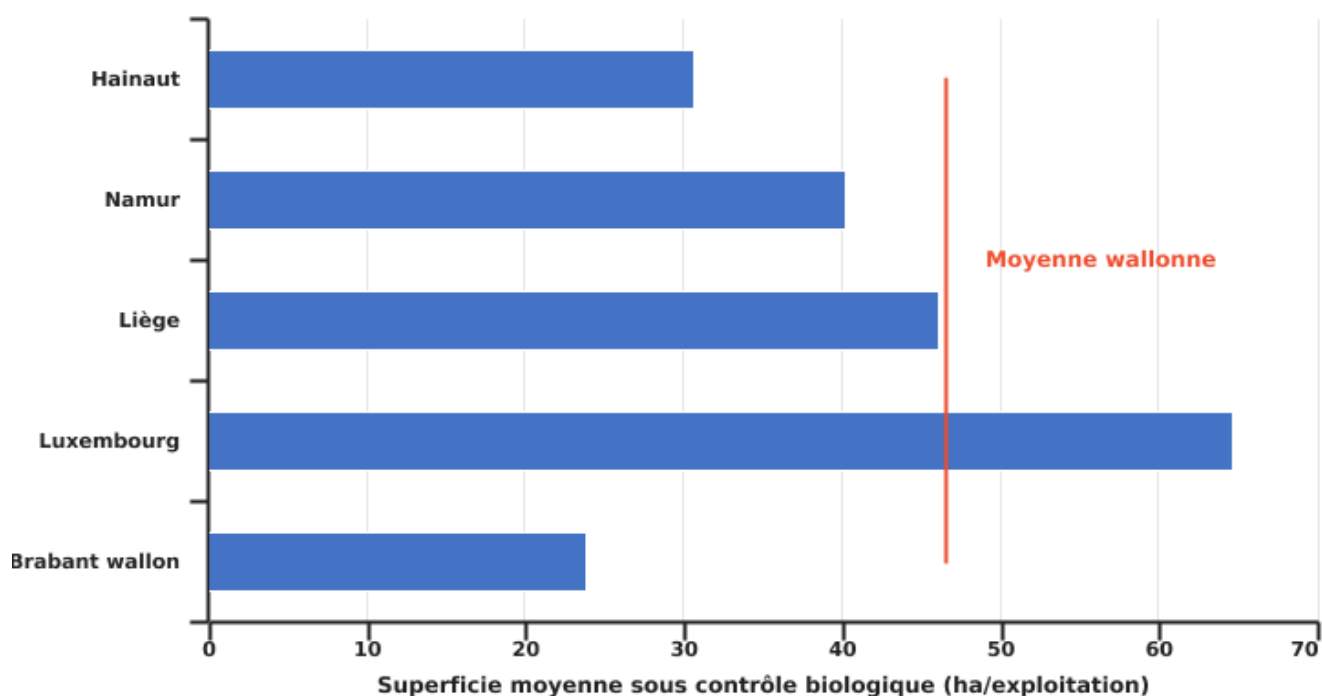
- La SAU moyenne est de 46,5 ha avec une forte propension pour les petites exploitations.

En 2022, la SAU moyenne est de 46,5 ha par exploitation soit 20 % de moins que l'exploitation moyenne wallonne.

La proportion d'exploitations sous contrôle biologique de petites dimensions (< 25 ha) est plus importante par rapport à l'ensemble des exploitations wallonnes, 42 % vs 32 %. Le rapport est nettement moindre pour les grandes exploitations (> 100 ha), respectivement 12 % sous contrôle biologique et 17 % pour l'ensemble des exploitations wallonnes.

Avec 64,7 ha par exploitation, la province du Luxembourg est la province avec la superficie moyenne par ferme la plus importante. Elle est suivie par la province de Liège (46,15 ha). Cela peut s'expliquer par la proportion plus importante de prairies dans ces régions et par une moins forte pression foncière.

### Répartition des superficies moyennes des exploitations wallonnes sous contrôle biologique selon les provinces en 2022



EAW\_Source : Biowallonie

© ODW - 2023



## **- De manière général, le cheptel moyen par exploitation en production biologique est plus faible que celui de la moyenne wallonne.**

En 2022, les exploitations ayant des bovins, ont, en moyenne, un cheptel de 106 têtes c'est un tiers de moins que le cheptel moyen wallon. Cela s'explique car la production biologique est plus extensive, avec une attention accrue à l'autonomie fourragère et qu'il n'est pas évident d'augmenter la superficie de son exploitation. En moyenne, les éleveurs de bovins viandeux disposent de 39 vaches viandeuses et les éleveurs de vaches laitières en ont 67 têtes. Le cheptel moyen est donc plus important en production laitière.

En 2022, les éleveurs d'ovins disposent en moyenne d'un cheptel de 163 ovins et les éleveurs de chèvres laitières de 107 individus.

Les détenteurs de poulets de chair élèvent en moyenne 30 111 individus (+/- 7 000 places). Les élevages sont nettement moins grands que ce qu'on rencontre pour l'ensemble de la Wallonie (> 25 000 places). Concernant les poules pondeuses, on tourne aux alentours de 3 900 poules soit 3 fois moins que la moyenne wallonne.

Les éleveurs de porcs bio comptent en moyenne 411 porcs. Ce sont des élevages plus petits en comparaison à la moyenne wallonne (892 têtes).

## **Les exploitations professionnelles sous contrôle biologique sont majoritairement tournées vers l'élevage de bovins qu'il soit viandeux ou laitier**

Cette partie sur base sur l'analyse selon l'orientation technico-économique [OTE] et n'analyse que les exploitations dites professionnelles c'est-à-dire celles ayant au moins de 25 000 € de production brute standard [PBS].

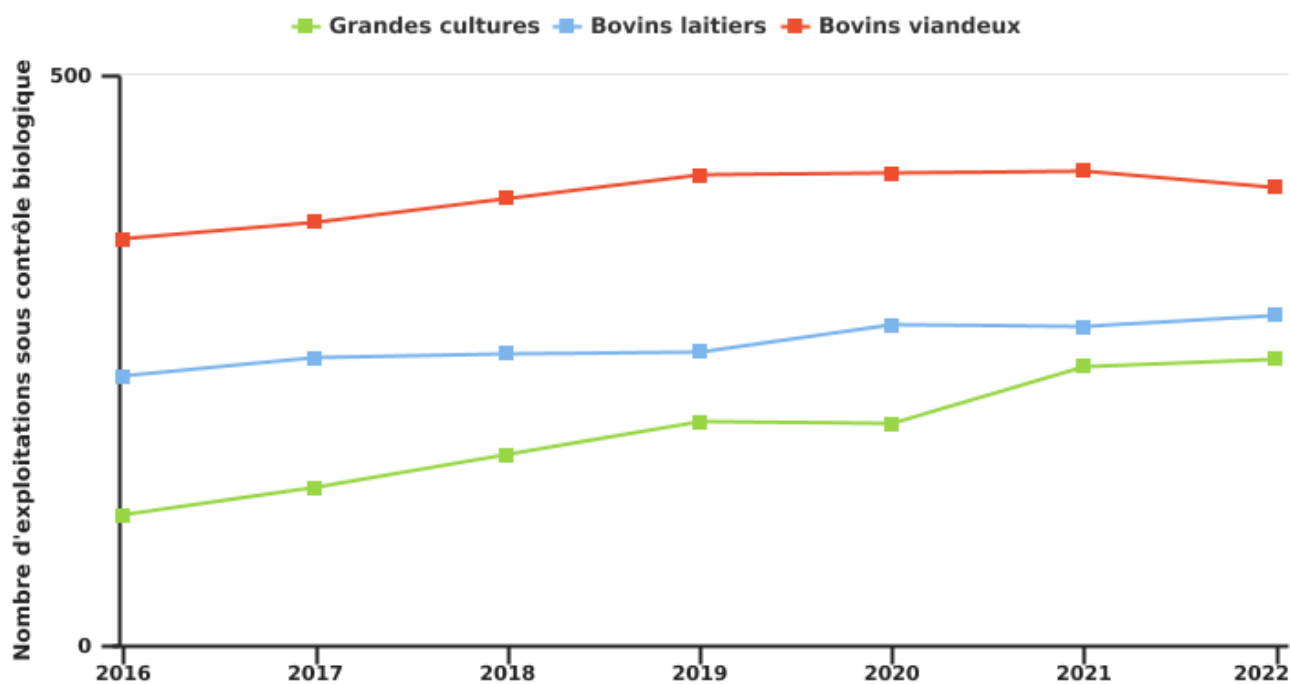
En 2022, les exploitations sous contrôle biologique spécialisées en grandes cultures représente environ 7% de l'ensemble des exploitations wallonnes spécialisées en grandes cultures. Depuis 2016, ce type d'exploitation a plus que doublé et même si la tendance à la hausse s'observe également pour les exploitations wallonnes spécialisées en grande culture, c'est dans une moindre mesure (+13 %). Malgré la progression de la part des exploitations sous contrôle biologique dans ce type d'exploitation, cela reste très faible. La moitié de ces exploitations se rencontre dans la région limoneuse et 22 % dans le Condroz.

En 2022, les exploitations sous contrôle biologique spécialisées en bovins laitiers s'élèvent à 290, soit 20 % de l'ensemble des exploitations wallonnes spécialisées en bovins laitiers. Depuis 2016, ce type d'exploitation a légèrement progressé (+ 50 exploitations). Cette progression de plus de 23 % est plus rapide que ce qui est observé au niveau wallon, où ce type d'exploitation a progressé de 13 % sur la même période. Cela conduit les exploitations biologiques à prendre, petit

à petit, une place plus importante dans le paysage laitier wallon. Quel que soit le mode de production, la majorité des exploitations spécialisées en bovins laitiers sont situées en régions Haute Ardenne, herbagère liégeoise et limoneuse. La région limoneuse quant à elle regroupe 19 % des spécialisées en bovins laitiers mais très peu en production biologique.

En 2022, avec plus de 400 exploitations, celles spécialisées en bovins viandeux sont majoritaires dans le paysage de la production biologique. Celle représente 17 % des exploitations wallonnes spécialisées en bovins viandeux. Depuis 2016, ce type d'exploitation a progressé de 13 % alors qu'au niveau wallon, le nombre d'exploitations spécialisées en bovins viandeux reste relativement stable (+4 %). Un tiers des exploitations sous contrôle biologique sont situés en Ardenne et un cinquième en région jurassique.

### Evolution du nombre d'exploitations wallonnes sous contrôle biologique selon leur OTE



EAW\_Source : OPW-SPW ARNE

© ODW - 2023

## Weitere Informationen ?

### Sources :

- Biowallonie : <https://www.biowallonie.com/chiffres-du-bio/>
- Direction de l'Analyse économique agricole, Département de l'Etude du milieu naturel et agricole, Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (Réseau comptable)
- Direction de la Qualité et du Bien-être animal, Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
- Organisme Payeur de Wallonie, Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement

### Image :

- Christine Gonay

